

N°DEC-2023-98

DÉCISION DU MAIRE

LOCATION D'UN MINIBUS DANS LE CADRE D'UNE SORTIE AU ZOO DE BEAUVAL, LE 5 JUILLET 2023

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la décision du Maire n°22/DEC/150 prise par délégation du Conseil Municipal du 22 juillet 2022, portant accord-cadre n°2021M07 de location d'autocars avec chauffeurs pour la période 2022 à 2026 au plus ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023, portant budget 2023 ;

CONSIDÉRANT que les attributaires du marché n°2021M07 ne répondent pas au besoin ponctuel spécifique de transport collectif de moins de dix passagers en-dehors de l'Île-de-France ; qu'il convient en conséquence de faire appel à un autre transporteur ;

VU le projet de contrat avec la société VANDERFUL BY SOBRINO'AUTO – 1 rue Saint Claude 77340 PONTAULT-COMBAULT ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est commandé la location d'un minibus de neuf places pour assurer le déplacement au zoo de BEAUVAL, dans le cadre d'une sortie organisée par la structure municipale « La Passerelle 9-13 ans », le 5 juillet 2023.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire la société VANDERFUL BY SOBRINO'AUTO, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 323 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 8 juin 2023.

Le Maire,
Denis ÖZTORUN



Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 14 JUIN 2023
Et de la publication le 14 JUIN 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS